

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 264

présenté par
Mme Corneloup

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Environ 9 200 personnes se suicident chaque année en France. Le taux de suicide pour 100 000 habitants en France est à 13,4, supérieur à la moyenne des pays européens. Même si le nombre de suicides a tendance à baisser depuis 20 ans (plus de 12 000 suicides en France au milieu des années 80), la prévention du suicide reste un enjeu majeur de santé publique.

Tout suicide est un drame et un échec pour la société. Un suicide marque très douloureusement sept personnes en moyenne dans l'entourage de celui qui a mis fin à ses jours. Pourtant, il pourrait en être autrement : le suicide n'est pas une fatalité comme le rappellent les professionnels de la prévention et tous ceux qui, après une tentative, reprennent goût à la vie.

Alors que le drame du suicide endeuille tant de nos contemporains et que sa prévention en mobilise tant d'autres, comment peut-on envisager d'exclure certaines catégories de patients de sa prévention, jusqu'ici universelle, par l'autorisation d'une assistance au suicide ?

En septembre 2023, le Pr Michel Debout, psychiatre et membre de l'Observatoire national du suicide, alertait sur les risques d'une loi qui ouvrirait le droit à mettre fin à ses jours : « Il faut faire attention aux signaux que l'on envoie aux personnes qui souffrent au point de ne pas supporter le jour d'après. La prévention consiste à prendre en compte cette souffrance avant le passage à l'acte. Avec une loi qui autorise le suicide assisté, on prend le risque que certaines personnes en souffrance l'envisagent comme une issue.»

L'autorisation du suicide assisté risque de banaliser le suicide et d'entraver sa prévention, en ignorant qu'il produit un effet de contagion aussi nommé « l'effet Werther ». Décrit en 1982 par le

sociologue américain David Philipps, cet effet de contagion est régulièrement vérifié lors des suicides de personnalités emblématiques. Ainsi, dans des recommandations adressées aux professionnels des médias, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en partenariat avec l'Association internationale pour la prévention du suicide (IASP), préconise notamment d'éviter le langage qui sensationnalise et normalise le suicide ou qui le présente comme une solution aux problèmes.

Cet article pouvant remettre en cause la prévention du suicide, il convient de le supprimer.

Tel est le sens de cet amendement.